CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

MAGASINS A LOUER.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la maison No. 85, rue Toulouse. Pour les termes, s'adresser à CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11

27 nov

A LOUER.

Une MAISON de 7 appartements, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c., située rues Mandeville et Amour. CHARLES HATREL, rue de Chartres, No. 123

23 nov

A LOUER.

La maison située encoignure des rues Prytanée et Erato, la rue Prytanée fesant suite à la rue du Camp ; résidence jolie et commode. Pour les conditions, s'adresser à LOUIS A. LEMOYNE, rue Julie, No. 31.

21 nov—15,3ps

A LOUER.

La maison appartenant à Mme. Veuve Duvergé, située de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis cette ville, avec ses dépendances, cour, jardin, cabannes à nègres, &c. On louera pour une année, ou pour plusieurs. Pour plus amples informations, s'adresser rue Royale, No. 215. 21 nov—10

LEGION DE LA LOUISIANE,

Nouvelle-Orléans, 22 Novembre 1833.

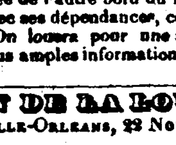

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 22 décembre, à 9 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue par le commandant en chef, et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814, jour auquel se rattachent de glorieux souvenirs pour la Louisiane.

Les sous-officiers et soldats devront se munir chacun de vingt cartouches à poudre. Une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes par les officiers des compagnies.

L'artillerie se pourvoira de trente gargousses par chaque pièce de canon.

Les officiers commandant les compagnies devront fournir sur les lieux un état exact de la force et de l'armement de leurs compagnies.

Les officiers commandant les compagnies devront envoyer des escouades de corvée pour fermer la grille et en garder les portes une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Les officiers de la Légion sont invités à se réunir dans la maison de ville, dimanche 8 décembre, à 10 heures du matin.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché,
27 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp

VOLTIGEURS—*ATTENTION.*

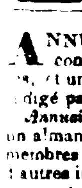

La compagnie prendra les armes dimanche, 22 décembre, à 8½ heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme complet, pantalon bleu et veste bleue et ponpon, pour y être passée en revue par le commandant en chef de la légion, et célébrer l'anniversaire de la bataille du 23 décembre 1814. Chaque soldat devra se munir de 20 cartouches à poudre.

Par ordre du capitaine,
5 déc LACOSTE, sergent-major

ALMANACHS POUR 1834.

ANNUAIRE DE POCHE, pour les dames, de 1834, contenant un almanach, des pages en blanc pour notes, et une collection de morceaux en prose et en vers—rédigé par Edwin Williams.

Annuaire de poche pour les hommes, de 1834, contenant un almanach, les noms des officiers des Etats-Unis, des membres du congrès, des ministres et consuls étrangers, et autres informations utiles. Aussi, des pages en blanc, pour notes—rédigé par Edwin Williams.

Almanach Nautique et Ephémères astronomiques, pour l'année 1834.

Almanach de la Louisiane, de 1834, adapté au méridien de la Nouvelle-Orléans, et pouvant servir également pour les Etats de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama, de la Géorgie et des Florides, avec des calculs astronomiques.

Le tout dernièrement reçu et à vendre par
WM. M'KEAN,
3 déc encoignure Camp et Communes

ETAT DU TENNESSEE, *COMTE DE MADISON.*

COUR DE CIRCUIT.—*Pour le terme de juillet 1833.*

John T. Turner & Elihu Woodruff, plaintifs contre Benj. F. West, défendeur. } Saisie in assumpsit.

CE jour les plaintifs susnommés se sont présentés par le fondé de pouvoir et le défendeur quoique solennellement appelé n'a pas paru, mais a fait défaut et n'a pas donné sécurité pour la demande, ni offert main levée de l'hypothèque, ni plaidé. La cour est donc d'avis que les plaintifs doivent recevoir du défendeur, les dommages et pertes qu'ils ont supporté par la non exécution de l'assumpsit dans la déclaration mentionnée, mais ces dommages étant inconnus, il est ordonné que le shérif fera venir un jury pour s'en enquérir des dits dommages. Et il est ordonné que toutes procédures soient suspendues pendant six mois à l'expiration de quel temps il est du plus ordonné que le dit défendant apparaîtra en personne, pour donner caution pour la demande et offrir main levée de l'hypothèque sur la propriété et plaider sur la demande. Autrement il sera pris un jugement final; et il est de plus ordonné qu'un copie de cet ordre sera publiée quatre semaines consécutives dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, journal publié à la Nouvelle-Orléans.

Pour copie conforme,
15 nov—24 H. W. McCORRY, greffier.

DENTS NATURELLES.—Le soussigné ayant un grand assortiment de dents naturelles, de choix et purifiées, offre d'en poser à ceux auxquels il en manque, qui feront les mêmes fonctions que les naturelles.
Dr. PLOUGH,
28 nov Dentiste, rue de Chartres, No 7

AVIS.—Attendu que John B. Barham s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de trois mil piastres, souscrit par lui, le 16e. jour de mars 1833, comme shérif de la paroisse St. Tammany, conjointement avec Lenes Baham et David B. Morgan ses cautions.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

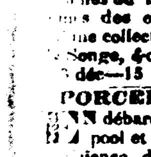

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 18e. jour de novembre mille-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.

Par le gouverneur A. B. ROMAN.
George Eustis, Secrétaire-d'Etat. 19 nov—30

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive, et à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103
23 nov

A VENDRE par les soussignés chez M. Frémaux, libraire, rue Toulouse, No. 80.

Un grand assortiment de papiers peints et tintures à sujets, lithographiées; gravures et tableaux à l'huile des premiers peintres et dessinateurs; tapis de tables et d'appartements superfins ; Velours d'Utrech, franges de soie pour meubles; assortiment de fusils à piston et pistolets de Lepage de différents calibres, écharpes, ombrelles, peignes, soie, robes de bal et objets de fantaisies pour dames, cols, portefeuilles; Vins de Champagne et Chambertin, 1ère. qualité, artifices divers, capsules ouvrantes, pendules et montres de choix, cartons de bureaux et queux de billards, bon marché.

Monsieur Frémaux prévient de nouveau qu'indépendamment de son cabinet de lecture composé au moins de 7,000 volumes du meilleur choix. Il vient de recevoir 1200 volumes des ouvrages les plus nouveaux à vendre, ainsi qu'une collection de Manuels de différents états, Traités de Songe, &c.

3 déc—15 V. HEBERT & FREMAUX.

PORCELAINE, FAIENCE, CRISTAUX.

EN débarquement du navire David Cannon de Liverpool et à vendre par le soussigné, un bel assortiment de faïence, dans le quel se trouvent plusieurs services de table des plus nouveaux dépeins.

En magasin, Faïence de toutes qualités, verres à Champagne, verres à vin et à liqueur, caraffes, gobelets taillés et unis, moutardiers, portes liqueurs, huiliers, services en porcelaine, tasses et soucoupes do., bols et soucoupes, do. bols à punch do. beurriers do. moutardiers do., verrerie commune en tout genre ainsi qu'une facture de Faïence choisie exprès, pour le marché du Mexique et ayant droit au drawback. V. AICARD.
27 nov Rue de Vieille Levée, No. 37.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du brick Justave Eraste, de Bordeaux : 25 pipes Eau-de-vie de Cognac, 4ème preuve; 12 demi-pipes vieille Eau-de-vie fine Champagne; 12 demi-[illegible] vieille Eau-de-vie de Cognac de 1811; 20 milliers bouchons longs par sacs de 500; 150 paniers Absinthe suisse. Aussi, en débarquement de la barque Œdipe, de Bordeaux : 200 petites boites de pruneaux.
CARRIERE & BORDUZAT,
[illegible] nov rue St. Louis, No. 11

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 10 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jeanne Dessalles, décédée, épouse de Pierre Dulcide Barran, les esclaves et biens-fond ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1°. Adéline, négresse créole, agée d'environ 40 ans, blanchisseuse, cuisinière et repasseuse, maladive. 2°. Eliza, négresse créole âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, adonnée au vol. 3°. Susanne, négresse créole âgée de 23 ans, cuisiniere, blanchisseuse et repasseuse. 4°. Geneviève négresse créole âgée de 46 ans, marchande. 5°. Joseph grif créole âgé de 29 ans environ, charretier et manœuvre de maçon, adonné à la boisson.

BIENS FONDS.

1° Une Terre ou Habitation, sise en cette paroisse d'Orléans, *rive droite du fleuve* a environ 4 lieues au-dessous de cette ville, ayant 4 arpents, 5 toises et 2 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, fermant de 4 dégrés 25 minutes, borné par en haut par l'habitation de M. Duvergé et Celeste Villeré et par en bas par celle de Jacques Villeré & fils, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et annexé à un acte de vente en date [illegible] au rapport de T. Seghers, not. public.

2°. Un lot de te[illegible] du Bayou, au faubourg St-Jean, à [illegible] la ville, distant de cette ville, d'une de[illegible], formant l'ilet désigné sous le numéro [illegible] du dit faubourg, dressé le premier juin 1820, par Lafon, et déposé pour records, en l'étude de feu Pierre Pédesclaux, ayant le dit lot de terre deux cent soixante dix pieds de face à la rue St. Jean, trois cent trente quatre pieds à la septième rue, deux cent soixante pieds à la rue des Chênes-Verts et trois cent soixante pieds à la Grande-Rue, ensemble une maison en *bois à étage couvert en bardeaux, cuisine en bois*, et autres dépendances, le tout ayant besoin de réparation.

Conditions de la Vente: Les esclaves, payables un quart comptant, et les autres quarts à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement ; et les biens fonds, payables un dixième comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par orde de la Cour:
W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. La maison située au faubourg St. Jean, [illegible] du dit Bayou, vaste et commode, n'a besoin d'autres réparations que de la peinturer et refaire les plafonds dans certains endroits. Elle vient d'être réparée, couverte et blanchie à neuf, &c. C'est un bien très agréable, muni de beaucoup d'arbres, tels que, chênes, catalpas, cèdres, lillas, orangers, &c. Les amateurs devraient la visiter avant la vente.

La terre d'en bas, située entre deux sucreries, est très belle et vierge, à l'abri des crevasses. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, propres à n'importe quel établissement, tels qu'une manufacture, moulin à planches, dépôt d'animaux, jardinage ; et abondante en paturages, cultivable à une grande profondeur, voir sur les lieux. Pour plus amples instructions avant la vente. 18 nov—8,9ps

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de Pierre Hurtubise et Jean Pierre Hurtubise, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. *Un* TERRAIN, *situé à l'encoignure des rues de* la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 9 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de profondeur, et face à la rue St. Philippe; ensemble, la grande maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2°. *Un autre* TERRAIN, *attenant à celui ci-dessus* décrit, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, sur environ 60 pieds de profondeur ; ensemble la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logemens, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente :—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.
9 novembre—18

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 9 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Conand, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain désigné sur le No. 83, situé rue St. Louis, vis-à-vis la propriété de M. J. Lepretre, ayant 31 pieds, 11 *pouces ½ de face, sur 157 pieds 2 profondeur.*

Sur ce terrain est une maison bâtie en 1820, distribuée comme suit :

A l'étage, salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, un cabinet, galerie et office, cuisine sur le même plan, 7 places à feu.

A l'entresol, grand entresol au-dessus du magasin et du corridor, chambre d'étude (à feu) 4 chambres pour domestiques et cabinet.

Au rez-de-chaussée, magasin sur la rue et grand corridor, cuisine et deux chambres, servant de magasin à l'usage de la maison, cabinet sous l'escalier, cour briquetée.

Conditions de la vente : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments.*—Lundi, 9 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Penrice, savoir : la négresse esclave nommée Dinah, âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 9 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François d'Hébécourt, les esclaves suivants; savoir: 1° SAM, nègre américain, âgé d'environ 35 ans, bon marchand de lait—2° CELESTE, griffonne créole, âgée d'environ 35 ans, domestique de maison ; et 3° AGATHE, négresse congo, âgé d'environ 50 ans, repasseuse et cuisinière, maladive.

Conditions de la vente : six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 nov

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, 17 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Wm. C. Ashe, trois négresses nommées Earter, Hester et Mathilda.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Jeanne Charlotte Ducimetière, veuve François Mazerat, décédée épouse de B. A. Lusto, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES

Julie, négresse, âgée d'environ 18 ans, et Robert âgé d'environ 10 ans.

BIENS FONDS.

Un terrain situé en cette ville, au nouveau faubourg Marigny, *rue St-Antoine, entre les rues Morales et Bons-Enfans*, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, désigné sous le numéro 354, de l'ilet 42, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

La moitié indivise, de trois terrains situés au même faubourg, dans l'ilet No. 24, entre les rues Girod et St-Jean-Baptiste, St-Antoine et Bagatelle, l'un No. 292, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 120 pieds de profondeur, les deux autres Nos. 333 et 334, 60 pieds chacun, à la rue St-Antoine sur 120 pieds de profondeur, le No. 333 formant encoignure.

Conditions de la vente—Comptant.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 3 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Descourts, les esclaves suivants, savoir :

1°. Lucy, négresse de 55 ans, blanchisseuse.
2°. Abraham, mari de Lucy, nègre de 57 ans, savetier.
3°. Ben, nègre d'environ 12 ans.
4°. Et Tom ou Thomas, mulâtre de 24 ans, garçon de café et domestique de maison, buvant quelquefois et ayant une hernie.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 6 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Pilon, les esclaves suivants, savoir :

Une négresse nommée Cydalise, âgée d'environ 28 ans, et son enfant nommé Alexandre, de 10 [illegible]

Conditions de la vente : Moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 déc

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, 14 décembre 1833, à 10 heures du matin il sera vendu dans une maison à l'encoignure des rues Julie et du Commerce, pour compte de la succession de feu John Dennison, le fonds d'une forge. Plus : à la même heure et sur les mêmes lieux, et pour compte de la même succession, le terme du bail de la susdite maison, située à l'encoignure des dites rues Julie et du Commerce ; le [illegible] il à cinq ans à courir à partir du 15 de mars pass[illegible]

Condit[illegible] l'acquéreur du bail devra en payer le prix par mois [illegible] bonne et valable caution pour en assurer le p[illegible] autres effets mobiliers payables comptant—P[illegible] cour.
29 nov W F C DUPLESSIS, Reg.

PA[illegible]SSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 14 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Manuel Galban, un nègre nommé Champagne, âgé d'environ 60 ans.

Conditions de la ve[illegible] 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfacti[illegible] hypothèque spéciale.
Par ordre de la [illegible]
W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de L. T Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens.—*Lundi, 30 décembre 1833, à midi*, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Norbert Broutin, les esclaves suivants, savoir :

Marie, négresse créole, âgée de 28 ans, bonne blanchisseuse et r[illegible], bon sujet.

Ledy, [illegible] âgée de [illegible] bonne domestique de maison, [illegible] enfants.

Ben, nègre âgé d'environ 34 ans, ouvrier confiseur, bon sujet.

Spencer, nègre d'environ 22 ans, bon sujet, accoutumé à la vente du magasin.

Bélisaire, nègre d'environ 26 ans, ouvrier liquoriste, bon sujet.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. [illegible] ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés chez L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 31 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Anne Graham, décédée veuve de William West, les esclaves suivants, savoir :

Une négresse nommée Betty, âgée d'environ 30 ans, et une autre négresse nommée Maria, âgée d'environ 23 ans avec son fils Jack, d'environ 6 ans.

Conditions, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
[illegible] ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés chez B. W. Mil[illegible], not[illegible], aux frais des acquéreurs. 29 nov

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 20 décembre 1833, à midi j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Julien Blanchard, les esclaves ci-après nommés et décrits, savoir :

Théodore, négresse de [illegible]; créole de St. Domingue, blanchisseuse, et son enfant [illegible]enne, négrillon de 4 ans.

Daphnus, fils de Théodore, nègre créole de ce pays-ci, âgé d'environ 16 ans.

Conditions de la v[illegible], 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 11 décembre 1833, à 10 heures du matin; il sera vendu, dans une maison, faisant partie de la rangée de bâtisses de Morse, sur la rue des Remparts, et qu'occupait feu William Clay, les effets mobiliers, appartenant à sa succession, et consistant en 1 sofa, chaises, chenets, pelle et pincettes, bois-de-lits, tables, armoires, glace, lavados, side-board, verrerie, faïence, couteaux, chandeliers, tapis, couvertures de laine, plateaux, 1 baignoire, batterie de cuisine, hardes, dame-jeannes, 1 cuve, &c.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
27 nov W. F. C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments. Jeudi, 2 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre Benoist, la propriété ci-après décrite, savoir:—Un terrain faisant partie des communes de cette ville, désigné par le No. 3 de l'ilet No. 60, suivant un plan dressé le 25 Février 1826 par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte de dépôt en l'étude de Felix de Armas, notaire en date du 18 août 1829. Le dit terrain forme l'encoignure des rues Dumaine et Roberson, et mesure 60 pieds de face à la rue Dumaine et 120 pieds de face à la rue Robertson; ensemble les dépendances consistant en l'entourage.

Condition de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. public, aux frais de l'acquéreur. 30 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 14 décembre, il sera vendu dans la rue Hevia, entre les rues Girod et Poydras, pour compte de la succession de feu William Jordan, 7 chevaux, 8 drays et harnais complets, et un bois de lit avec matelas, &c.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
30 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 2 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Jordan, les esclaves suivants, savoir :

1° WILLIAM, âgé de 39 ans, drayman; 2° ISAAC, âgé de 20 ans; drayman; 3° Richard, âgé de 40 ans, drayman; 4° Et Chloé, âgée de 40 ans, cuisinière et domestique de maison. Conditions : Comptant.
Par ordre de la cour,
30 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 31 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Benedicte Medecinger, f. c. l., les esclaves ci-après nommées et décrites, savoir :

Babet, négresse âgée de 30 ans, ayant perdu les doigts des pieds et des mains, et Adélaide, négresse âgée de 35 ans, et ses deux enfans, Angèle, négritte de 9 ans, et Christine, négritte de 6 ans.

Conditions de la vente : La négresse Babet payable comptant, et la négresse Adélaide avec ses deux enfants, payables moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez L. H. Féraud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente le Régister des Testamens.*—Jeudi, 12 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 70, presque à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Poydras, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feue Anne Graham West. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour.
28 nov W F C DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 13 décembre 1833, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Alexandre Benoist. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
28 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 12 décembre à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue Elmire, faubourg Montreuil, (de cette ville), les effets mobiliers appartenant à la succession de feue Bénédict Médéginger, f. c. l. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
28 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 13 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre Benoist, *savoir : 20 actions de la Banque du Commerce de la Nou*velle-Orléans, sur lesquelles $25 par action ont été payées, 10 actions de la Banque de Cité, payées en plein, 12 actions de la Compagnie d'Assurance des Négociants, sur lesquelles il y a $30 de payées par action; 5 Actions de la compagnie d'Assurance de l'Ouest contre l'eau et le feu, payées en plein.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
29 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 20 courant, à midi, il sera exposé en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu [illegible] B. Hoyt, 10 actions de la Banque des Artisans et Commerçants, sur lesquelles $15 par action ont été payées.

Et le même jour, il sera vendu devant mon bureau, à 4 heures de l'après-midi, une malle de hardes et une montre en argent appartenant à la susdite succession.

Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
6 déc W F C DUPLESSIS, rég.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 26 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Constance Usé, décédée veuve de Silvère Millet, la propriété et l'esclave ci-après décrite, savoir :

1°. Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné sous le No. 2, de l'ilet No. 43, et mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 120 pieds de profondeur.

2°. Une négresse *nommée* FRANCOISE, âgée d'environ 25 ans.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, un tiers à six mois et le tiers restant à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
23 nov W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 16 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, *pour compte de la succession de feu* Mathias Gomes, la propriété, ci-après décrite, savoir :

Deux Lots de Terre, situés au faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, et désignés sous les Nos. 5 et 6, sur un plan de 17 terrains auparavant appartenant à Samuel Herman & fils, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire en cette ville, le 24 janvier 1831; *le dit lot No. 5, mesurant (mesure française)* 24 pieds à la rue St. Joseph et 86 pieds 8 pouces à la rue Lafayette, borné d'un côté par le lot No. 4, sur la ligne duquel il mesure 84 pieds, et de l'autre côté par une partie du lot No. 6, sur la ligne duquel il mesure 44 *pieds 11 pouces ; le dit lot No. 6, (mesure américaine)* 25 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, et est borné d'un côté par les lots No. 5 et 4, sur la *ligne de division* desquels il mesure 68 pieds 11 pouces, à droite par la propriété maintenant ou auparavant appartenant aux héritiers Gravier, *sur* la ligne de division desquels il mesure 75 pieds et dans la profondeur par une partie du lot No. 3, sur la ligne de séparation duquel il *mesure 24 pieds 7 pouces*; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: $2400 payables comptant, avec intérêt sur $641, 66 2-3 à partir du 2 de mars 1833, et sur la somme de $1558, 33 1-3 à dater du 25 janvier 1833; $541, 66 2-3 payables le 27 février 1834; $1558, 33 1-3 le 22 janvier 1834; $1558, 33 1-3 le 29 janvier 1834; $2,400 le 27 février 1835: $2,400 le 27 février 1836 et $2,400 le 27 février 1837; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
16 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 26 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les deux esclaves suivants, appartenant à la succession de feu William Brock, savoir: Une négresse nommée Betsey, âgée d'environ 18 ans, domestique de maison; et un nègre nommé Frank, âgé d'environ 50 ans, adonné à l'ivrognerie.

Conditions de la vente : 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 23 nov

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alphonse Cariau, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Georges, nègre âgé d'environ 24 ans, bon sujet et cigarier.

Amikey, négresse d'environ 60 ans, un peu blanchisseuse.

Jean-Louis, âgé d'environ 11 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Lot de Terre situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon, ayant, mesure américaine, 21 pieds de face à la rue des Ursulines sur 116 pieds de profondeur, sur lequel se trouve construite une maison en briques de *trois appartements*, un cabinet et une galerie au rez-de-chaussée, une chambre dans le comble et une cuisine en briques à deux étages dans la cour.

Conditions de la vente : Les esclaves à 1 an de crédit, et le lot de terre et les bâtisses à 6, 12 et 18 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Townsend, les esclaves ci-après décrits, savoir :

William, nègre âgé d'environ 35 ans; Grace, mulâtresse âgée d'environ 45 ans; Sarah, négresse âgée d'environ 14 ans et Melinda, mulâtresse, âgée d'environ 13 ans.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
18 nov W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Succession de Gabriel Jason h. c. l.—Isaac Boissière *contre* les héritiers de Gabriel Jason h. c. l.—En vertu d'un jugement rendu en cette affaire par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, vendredi 20 décembre, 1833, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain, situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et de la Paix, désigné par le No. 162, et mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 90 pieds de profondeur et face à la rue de la Paix ; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : $1550 payables comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
18 novembre W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 16 décembre 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, les meubles meublants et autres *effets mobiliers*, appartenant à la succession de feu Alexandre L. Descourts.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
3 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 16 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au No. 85, *rue d'Orléans*, les meubles *meublants et autres effets* mobiliers, appartenant à la succession de Sarah Jussurum, décédée épouse de Solomon Cohn.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
4 déc W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, 4 janvier 1834, il sera exposé en vente à la Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Samuel Livermoore, les actions de banques et autres ci-après décrites, savoir : 250 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane; 105 actions de la Compagnie des Architectes de la Nelle.-Orléans; 50 actions de la Banque des Artisans et Commerçants; 25 actions de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nelle.-Orléans; 22 actions de la Banque du Commerce; 20 actions de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses et 1 action de l'Hôtel du Lac.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
5 déc W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue du Canal, No. 34, pour compte de la succession de feu John Penrice, un grand assortiment de chractères d'imprimerie, presses, etc., composant l'établissement connu sous le nom de "Louisiana Advertiser."

Conditions de la vente—L'imprimerie sera vendue en un seul lot, l'acquéreur s'obligeant à payer trois billets, remis par le défunt John Penrice à Peter K. Wagner, dont un de $1000 payable le 4 juin 1834, un de $333 33 payable à la même époque et l'autre de $1333 33 payable à 4 et 8 mois, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la cour.
4 déc W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre, 1833, à 11 heures du matin, il sera vendu au faubourg [illegible], sur la Nouvelle-Levée, vis-à-vis la rue Girod, pour compte de la succession de George King.

Un bateau à huitres, peint en vert, avec ses rames, voiles, mâts, etc., et un autre bateau peint en noir.

Plus : Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, devant mon bureau, d'autres effets mobiliers, appartenant à la même succession.

Conditions de la vente ; comptant.
Par ordre de la cour,
6 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre, 1833, à midi, j'exposerai vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Bridou, les esclaves suivants savoir :

Un nègre nommé WILSON, un nègre nommé Julien Gilbert dit Sylvain, fils de Julien; Fanny, négresse et son enfant. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
18 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à la Douane, pour compte de la succession de feu Lange Castagnolle, 30 balles papier pour cigares, ayant droit au *Drawback.*

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
6 déc W F C DUPLESSIS, rég.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Propriétés Foncières de grande Valeur.

IL sera vendu à la Bourse Hewlett, par Hewlett & Bright, à midi, le 19 du courant, les propriétés suivantes de grande valeur, savoir :

5 Lots situés dans le faubourg Delor, dans cette ville, désignés par les Nos. 4, 5, 9, 10 et 11, bornés par les rues Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Gaiennié et Suzette, seront vendus en bloc.

No 1—Le lot No 4, mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds 2 pouces et demi de profondeur, (mesure anglaise.)

No 2—Le lot No 5, adjoignant le lot No 4, mesure 25 pieds 6 pouces de face à la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds 2 pouces et demi de profondeur.

No 3—Le lot No 9, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Gaiennié, sur 127 pieds, 10 pouces et demi de profondeur.

No 4—Le lot No 10, adjoignant le No 9, mesure 24 pieds de face à la *rue Gaiennié*, 127 pieds, 10 pouces de profondeur,

No 5—Le lot No. 11, adjoignant le No 10, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Gaiennié, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur, Le tout conformément au plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 31 mars 1831, et déposé au bureau de Wm. Christy, not. pub.

No 6—Un lot de terre situé au faubourg Delor, et désigné sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville, et déposé au bureau de Wm. Christy, not. pub. le 1er. avril 1831, sous le No. 8, ayant 25 pieds 10 pouces et demi face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds 2 pouces et demi à la *rue Gaiennié, de laquelle elle forme l'encoignure.*

No 7—Tout le lot de terre situé dans le même faubourg désigné sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 31 mars 1831, et déposé au bureau de Wm. Christy, not. pub. le 21 avril suivant; comme le No 6, il est situé entre les rues de la Nouvelle-Levée, Gaiennié, Tchoupitoulas et Suzette, mesurant 25 pieds 9 pouces de face *à la cour de la Nouvelle-Levée*, sur 100 pieds 2 pouces et demi de profondeur, (mesure anglaise.)

No 8—Tout le lot de terre, situé dans ce même faubourg et désigné sur le plan fait *par Joseph Pilié, voyer de la* ville, le 9 novembre 1829, et déposé au bureau de Greenburg R. Stringer, not. pub. le 12 avril 1830; comme le No 7, il est situé entre les rues de la Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Gaiennié et Suzette, mesurant 26 pieds 6 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds 2 pouces et demi de profondeur, (mesure anglaise.)

Trois lots de terre situés dans le même faubourg, entre les rues de la Nouvelle-Levée, Gaiennié, Tchoupitoulas et Suzette et désignés sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 31 de mars 1831, et déposé au bureau de Wm. Christy, not. pub. dans la même année que les Nos. 12, 13 et 14; ils seront vendus en bloc.

No 9—Le lot No 12, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Gaiennié, sur 120 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

No 10—Le lot No 13, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Gaienuié, sur 120 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

No 11—Le lot No 14, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Goiennié, sur 127 pieds 10 pouces et demi, de profondeur; *le tout mesure anglaise.*

No 12—Tout le lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, formant l'encoignure de la Vieille Levée et Céleste, ayant 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur à la dernière.

Trois lots de terre, situés dans le faubourg Annonciation, seront vendus en bloc, savoir :

No 13—Le lot situé dans le dit faubourg, faisant partie du lot No 2, dans l'ilet No. 13, mesurant 30 pieds de face, à la rue de la Vieille Levée, entre les rues St. James et Céleste, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française.)

No 14—Tout le lot, dans le même faubourg, faisant partie du lot No 9, dans l'ilet No. 12, mesurant 30 pieds de face à la rue des Religieuses, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française,)

No 15—Tout le lot, situé dans le même faubourg, composé en partie par les lots No. 5 et 6, dans l'ilet No. 3, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Vieille-Levée, sur 120 pieds de profondeur.

Cinq lots de terre, situés dans le faubourg Washington, au-dessus de la ville, désignés sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 17 avril 1833, et déposé au bureau de Theodore Seghers, not. pub. le 4 de mai de la même année que les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet No. 4; ils seront vendus en bloc.

No 16—Le lot No 1 ayant, mesure anglaise, 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre St Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

No 17—Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre St Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

No 18—Le lot No 3 mesure 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre St Ferdinand et de la Presse, *sur 100 pieds de profondeur.*

No 19—Le lot No 4, même dimension que le No 3.

No 20—Le lot No 5, mesure 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre St Ferdinand et de la Presse, 100 pieds de face à ——, formant encoignure.

Trois lots contigus, *situés dans le faubourg Marigny*, désignés sur le plan dudit faubourg, déposé au bureau de L T Caire, notaire public, par les Nos 291, 292 et 293, dans l'ilet No 34; ces lots seront vendus en bloc.

No 21—Le lot No 291, mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur.

No 22—Le lot No 292, même mesure.

No 23—Le lot No 293, même dimension.

No 24—Un lot de terre situé rue Craps, faubourg Marigny, entre les rues Champs Elysées et des Français, mesurant 30 pieds de face à la rue du Craps, sur 120 pieds de profondeur, et faisant partie du lot No 39.

Trois lots de terre situés dans la ville Lafayette, paroisse Jefferson, désignés sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 2 Mars 1824, et déposé au bureau de Carlile Pollock, notaire public, et désignés par les Nos 7, 8 et 9, dans l'ilet No 12.

No 25—Le lot No 7, mesure 59 pieds 9 pouces de face à la rue Philippa, sur 120 de profondeur.

No 26—Le lot No 8 mesure 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

No 27—Le lot No 9, même mesure.

Tout l'ilet dans ladite ville de Lafayette, désigné par le No 18, sur le même plan, situé entre les rues Laurens, Joséphine, Chênes et Jackson, contenant 12 lots qui seront vendus en bloc, savoir:

No 28—Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Laurens et Jackson, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur à la rue Laurens.

No 29—Le lot No 2, mesure 60 pieds de face à la rue Laurens, sur 149 pieds 10½ pouces de profondeur.

No 30—Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Joséphine sur 120 pieds de profondeur à la rue Laurens, formant l'encoignure.

No 31—Le lot No 4 mesure 60 pieds de face à la rue de Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

No 32—Le lot No 5, mesure 59 pieds do do do do.

No 33—Le lot No 6, mesure 90 pds de face, do. do.

No 34—Le lot No 7, mesure 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur à la rue Chenes, formant l'encoignure.

No 35—Le lot No 8, mesure 60 pieds de face à la rue Chenes, sur 149 pieds 10½ pouces de profondeur.

No 36—Le lot No 9, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur à la rue Chenes, formant l'encoignure.

No 37—Le lot No 10, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

No 38—Le lot No 11, mesure 59 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson, sur 120 de profondeur.

No 39—Le lot No 12 mesure 62 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

Ces dix lots, situés dans ladite ville de Lafayette, sont désignés sur le plan fait par C. F. Zimpel, ingénieur et arpenteur, sont datés du mois de Janvier 1832, qui est déposé au bureau de Wm Boswell, notaire public, par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'ilet No 20; ces terrains seront vendus en bloc.

No 40—Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur à la rue Chesnut, formant l'encoignure.

No 41—Le lot No 2 adjoignant le No 1, mesure 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

No 42—Le lot No 3 adjoignant le No 2, mesure 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur.

No 43—Le lot No 4 adjoignant le No 3, mesure 31 pds 11 pouces et 6 *lignes de face à la rue Jackson*, sur 127 pds 10 pouces de profondeur.

No 44—Le lot No 5 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Poplar sur 159 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.

No 45—Le lot No 6 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Poplar, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

No 46—Le lot No 7 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Philippe, sur 127 pieds 10 pouces de face et profondeur à la rue Poplar, formant l'*encoignure.*

No 47—Le lot No 8 mesure 31 pieds 11 pouces et six *lignes de face* à la rue Philippe, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

No 48—Le lot No 9 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

No 49—Le lot No 10, mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds et 9 lignes de profondeur.

CONDITIONS :

L'acquéreur des lots Nos. 4, 5, 9, 10 et 11, au faubourg Delor, se chargera du paiement de $15000 montant des 3 billets chacun de la somme de $5000, en date du 26 mars 1833 et payable respectivement à 1. 2 et 3 ans de leur date.

La balance payable à 6 & 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, le billet de 12 mois devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur du lot No. 14, dans le faubourg Delor se chargera du paiement d'un billet de la somme de $533, 33½ payables le 12 avril 1834, la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, le billet de 12 mois portant intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur des lots Nos. 12 et 13, dans le même faubourg se chargera du paiement d'un billet de la somme de $1000, payable le 12 avril 1834, la balance à 6 & 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, le billet de 12 mois portant intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur du lot No. 7, dans le même faubourg se chargera du paiement d'un billet de la somme de $1083, 33 1-3 payable le 12 avril 1834 ; la balance payable de la manière établie plus haut en premier.

L'acquéreur du No. 6, dans le même faubourg se chargera du paiement d'un billet de la somme de $966, 66 2-3 payable le 12 avril 1834; la balance payable de la manière établie ci-dessus.

L'acquéreur du No. 8, dans le même faubourg se chargera de payer un billet de la somme de $3500 payable le 6 février 1834, la balance payable de la manière établie ci-dessus.

L'acquéreur du lot [illegible] encoignure des rues de la Vieille-Levée et Céleste, faubourg de l'Annonciation, se chargera du paiement d'un billet de $5000 payable le 27 octobre 1837, la balance payable de la manière indiquée ci-dessus.

L'acquéreur des lots Nos. 291, 292 et 293 dans le nouveau faubourg Marigny, se chargera du paiement de deux *obligations* du vendeur, faites en faveur du Sherif de cette paroisse, chacun pour la somme de $298, 50 payable respectivement le 18 févrie: 1834 et 18 février 1835, la balance payable de la manière indiquée ci-dessus.

La portion du terrain sur la rue de Craps, faubourg Marigny, payable à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale, le billet de 12 mois devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur des lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, dans le faubourg Washington, se chargera du paiement de 3 billets chacun de la somme de $1,375, payables le 9 avril 1834, le 9 avril 1835 et le 9 avril 1836; la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, le billet de 12 mois devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur de la partie du lot No. 2 et des parties des lots Nos. 5 et 6 et de la partie du lot No. 9, dans le faubourg de l'Annonciation, se chargera de 2 billets, chacun de la somme de $1333, 33 1-3 payables le 2 janvier 1834 et 2 janvier 1835, et la balance de la manière indiquée ci-dessus.

Les lots Nos. 7, 8 et 9, de l'ilet No. 12, dans la cité de Lafayette, payables à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale, le billet de 12 mois, portant intérêt au taux de 5 pour cent.

L'acquéreur des 10 terrains dans la cité de Lafayette, ilet No. 29, se chargera du paiement d'un billet de $1125, payable le 23 janvier 1834, la balance de la manière indiquée ci-dessus.

L'acquéreur des 12 terrains composant l'ilet No. 18, dans la cité de Lafayette, se chargera du paiement d'un billet de $1500 payable le 29 octobre 1834; la balance de la manière indiquée ci-dessus.

Tous les dits terrains ci-dessus décrits seront vendus ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Tous les frais de vente, d'enregistrement et de main-levée des hypothèques seront au coût des acquéreurs, et les actes de vente seront passés devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 déc

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour cette ville et paroisse, en date du 18 de ce mois, il sera vendu lundi, 9 du mois de décembre prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation de MM. Kernion, dans le chemin de Gentilly, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Pierre Guermeure Huchet Kernion, savoir :

23 Vaches, 3 Chevaux, 3 Mulets, 6 paires de Bœufs, un Fusil, un lot d'Argenterie et quelques meubles meublants.

Conditions: Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de cette somme, à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 27 nov—5,2ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour cette ville et paroisse, en date du 2 de ce mois, il sera vendu lundi, 9 du mois de décembre prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation de MM. Kernion, située le chemin de Gentilly, les effets mobiliers suivans, dépendant de la succession de M. Antoine Chevalier Duricourt, savoir : Une Vache, 6 Mulets et un Cheval américain.

Conditions :—Comptant. 27 nov—5,2ps

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 12 décembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au magasin occupé précédemment par M. Boismare, rue de Chartres, No. 139, une quantité de livres français, dont le catalogue imprimé sera distribué quelques jours avant la vente.

Conditions de la vente : Au-dessous de $100 comptant, *et au-dessus de cette somme*, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 5 déc

PAR TRICOU ET CANONGE.

IL sera vendu, le samedi 14 décembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

NANCY, âgée de 22 ans, depuis 8 ans dans le pays, bonne blanchisseuse et repasseuse, *cuisinière et domestique* de maison, garantie des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 déc

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le samedi, 14 décembre, à midi, un demi Terrain situé au nouveau faubourg *Marigny*, de cette ville, faisant partie du terrain, désigné par le No 346, de l'ilet No. 32, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur; sur lequel il existe une maison en bois, composée de deux chambres et de deux cabinets ; lequel demi-terrain est très élevé, ayant été remblayé à grands frais et est entouré en pieux de bout neufs; le tout conformément au plan dressé le 4 juin dernier par M. Bourgerol et déposé à la Bourse de M. Hewlett.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 2 déc

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, à la Bourse Hewlett, samedi, 14 décembre, à midi et demi, les propriétés suivantes appartenant à une personne qui part pour France.

UNE HABITATION située à la paroisse Placquemines, à douze lieues et demie de la ville *du même bord*, ayant 7 arpents et 12 toises de face au fleuve, sur 40 de profondeur, bien boisé et grande bature. Il y a 100 arpents de défrichés et 14 arpents de cannes en souches de 2 à 3 ans—Ainsi que : NEUF ESCLAVES dont les talents seront annoncés.

Plus : *UNE MAISON* située rue du Quartier, sur un terrain de 30 pieds de face, sur 100 de profondeur. On prendra possession de la maison le 1er. avril prochain.

Conditions :—Les propriétés un tiers en mars 1834, un tiers en mars 1835, et un tiers en mars 1836—Les esclaves en mars 1834 et en mars 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2 décembre

Henderson & McMahon contre *Roudez & Co.*

VENTE par le Shérif de la paroisse de Jefferson.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à *moi adressé* par le juge Gayarré, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, pour du comptant, tous les matériaux de la savonnerie de MM. Roudez & Co., qui consistent en bois de charpente, briques et chaudières. La vente se fera sur les lieux, au faubourg Livaudais, vis-à-vis la propriété de M. B. Buisson, samedi, 14 décembre, à une heure de l'après-midi.

Paroisse de Jefferson, le 8 novembre 1833.
9 nov J. CHARBONNET, Shérif.

95 BALLES FOIN, en débarquement du brick Stanford, à vendre par
15 nov LINCOLN & GREEN.

PAROISSE JEFFERSON, 20 novembre 1833.

LES Propriétaires non-résident de la Paroisse de Jefferson, sont notifiés, d'avoir à payer dans les trente jours, à partir de cette date, au bureau du shériff de la dite paroisse, leur taxe pour l'année 1833.
27 nov J. CHARBONNET Jr Shériff.

MUNCH & Comp.,

Fabricants Chaudronniers, Ferblantiers,

PLOMBIERS, POMPIERS ET TOLIERS,

OFFRENT leurs services au public pour tous les ouvrages, tels que Chaudières pour toutes les dimensions demandées, Appareils pour les distillations des eaux de vie et pour la rectification des esprits. Ils organisent toute espèce de Distillerie, Brasserie, Raffinerie, Tannerie, Papéterie, Fonderie de suif. Ils entreprennent tous les travaux pour bâtisses, tels que Couvertures en cuivre d'après le modèle de la Banque d'Orléans. Ils couvrent aussi avec du zing et ferblanc ; ils font et posent des Dalles et Tuyaux de conduits en cuivre, &c. Ils font et posent des Pompes de toutes les dimensions demandées et font l'étamage. Ils achètent et vendent du vieux cuivre, de l'étain et du plomb.

Faubourg Marigny, près de la nouvelle presse à coton sur la Levée. 29 juillet—24

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair. 22 nov WM. G. HEWES, président.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

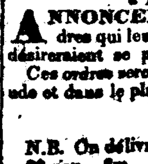

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
26 nov—6m

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseille à vendre par JULES LE BLANC,
25 nov rue Royale, No. 103

IL a été logé à la paroisse Jefferson, le nègre ATHANASE, appartenant à Louis Vivant; PAULLEY, mulâtresse, appartenant à M. Townson de la Nouvelle-Orléans.
13 nov JACQUES CHARBONNET, shérif